



# Syndicat de la Métallurgie - Travaillons ensemble (SM-TE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse - 78000 VERSAILLES

Numéro du registre municipal de Versailles : 572 – Syndicat créé le 28 mai 2011

site : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)    courriel : [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)    tél. : 06 98 05 13 80

## 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale ordinaire

Vendredi 21 juin 2024

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Présenté par son Secrétaire général :  
**Olivier DEBESSE**

*Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale ordinaire*

#### ACTUALITÉS

**Depuis 2017, le Rapport d'Activité s'ouvre par cette rubrique qui récapitule les attaques contre le monde du travail, attaques rendues possibles par des organisations syndicales complaisantes qui entérinent ou donnent trop souvent une pseudo légitimité aux accords d'entreprises ou de branches qui déconstruisent les protections acquises par nos aînés.**

#### Convention Collective Nationale de la Métallurgie applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Cette nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie (CCN), rendue possible par la signature le 7 février 2022 par trois fédérations syndicales (CFE-CGC, CFDT, FO), bouleverse considérablement les protections des travailleurs qui relèvent de cette branche. Et comme les mêmes syndicats négocient dans les entreprises les accords pour « adapter » la convention, tout concourt à exposer les salariés à des dangers grandissants.

Raison de plus pour que les salariés de la branche se saisissent de la chance et de l'opportunité offerte par le SM-TE pour se présenter aux élections professionnelles des CSE, et changer de représentants.

Les élections pour la mise en place des CSE dans les sociétés AMPERE SAS et ST en février 2024, où le SM-TE a obtenu des élus en CSE et la représentativité chez AMPERE SAS, démontrent que cela est possible.

#### Réforme du système des retraites

La brutalité avec laquelle la réforme a été imposée contre l'avis majoritaire et unanime des salariés, des confédérations syndicales, de la population et des élus de la Nation, augure très mal de l'avenir de notre pays qui glisse dangereusement vers une nouvelle forme de régime autoritaire.

Dans ce contexte, il est déterminant que les salariés ne soient plus isolés et qu'ils s'accaparent les espaces de libertés qui subsistent, notamment dans le champ syndical. Le SM-TE, totalement indépendant du patronat (qu'il soit français ou mondialiste), des partis politiques et de l'Union Européenne, a vocation à rassembler les salariés épris de libertés qui veulent, *ensemble*, s'organiser pour la défense de leurs droits.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ

#### La négociation des protocoles d'accords préélectorales (PAP)

Depuis la loi de 2008 réformant la représentativité syndicale, les élections professionnelles des *Comités Sociaux et Economiques* (CSE) fondent la « représentativité ». Au lieu d'être *descendante*, elle est devenue *ascendante*. Rappelons qu'avant 2008, la représentativité était accordée par l'Etat aux confédérations syndicales nationales définies par le décret de 1966 qui en faisaient bénéficier ses membres que sont leurs structures affiliées (syndicats, unions géographiques, fédérations professionnelles).

La liberté syndicale offerte par la loi de 2008 et concrétisée par le SM-TE, passe d'abord par la négociation des PAP, puis la **présentation de candidats dès le 1<sup>er</sup> tour des élections du CSE** dans le but d'obtenir des élus.

Si la barre des 10% est atteinte ou dépassée lors des élections professionnelles du CSE, le SM-TE devient représentatif dans l'établissement ou l'entreprise et peut désigner un *Délégué syndical* (DS). S'il n'obtient pas les 10%, il peut néanmoins désigner un *Représentant de section syndicale* (RSS) sur le même périmètre.

C'est ainsi qu'en 2023 et 2024, le SM-TE a participé aux négociations de PAP dans des entreprises ou établissements et présenté des listes de candidats quand cela a été possible.

Chez **RENAULT** :

Négociation du protocole à Flins (de novembre 2022 à janvier 2023). Au cours de cette négociation, la position du SM-TE en faveur de votre papier à l'urne physique transparente a été déterminante avec le soutien de la CGT, UNSA et SUD. L'Usine de Flins est ainsi revenue à cette modalité de vote contrôlable par les salariés et leurs représentants syndicaux, à l'instar de l'Usine de Sandouville, où là aussi, la position du SM-TE a été déterminante.

Malgré nos distributions de tracts appelant les salariés à se présenter avec le SM-TE, nous n'avons pas été en mesure de présenter des listes.

Négociation du protocole au Mans (avril 2023). Mise en place du vote électronique par un PAP signé par la CFDT, CFE-CGC, CGT et FO. Seul le SM-TE n'a pas voulu cautionner une modalité d'élections privant l'électeur de sa possibilité de contrôle du processus électoral.

Contrairement à juin 2019 où le SM-TE avait présenté une liste en 2<sup>ème</sup> collège, nous n'en avons pas présenté en juin 2023.

Négociation du protocole pour l'Etablissement Ile de France (avril 2024).

Ce nouvel établissement regroupe les salariés RENAULT non passés chez AMPERE des sites de Guyancourt, Aubevoye, Boulogne, Plessis, Villiers St Frédéric, Lardy, Douai et Maubeuge pour les sites principaux. Elections en juin 2024.

Outre le SM-TE, les syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC, FO, SUD et CFTC étaient négociateurs. Les signataires sont CFDT, CFE-CGC, FO et CFTC, validant ainsi le protocole et la modalité de vote électronique.

Chez **HYVIA** (Villiers Saint Frédéric) :

Le SM-TE a négocié dès octobre 2022 le PAP pour la mise en place du CSE de cette nouvelle société aux côtés de la CFE-CGC, CFDT et FO. **Le SM-TE est devenu la première organisation syndicale en obtenant en mars 2023, selon le prestataire de vote, 2 élus titulaires sur 6 avec 38,75 % des suffrages (47,69 % en collège cadres).** Ayant obtenu la représentativité, le SM-TE a désigné un *Délégué syndical*.

Chez **AMPERE** :

Le Groupe RENAULT a créé de nouvelles sociétés dédiées aux véhicules électriques, dans lesquels des salariés de RENAULT ont eu leurs contrats de travail transférés au 1<sup>er</sup> novembre 2023, provoquant des élections pour mettre en place leurs CSE spécifiques.

Le SM-TE a participé aux négociations des protocoles chez Ampere SAS et Ampere ST en novembre et décembre 2023 avec les syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC, FO, SUD et CFTC. Pour A-SAS et A-ST, seuls la CFDT, CFE-CGC, FO et CFTC sont signataires du protocole, validant le protocole et la modalité de vote électronique.

#### Scrutins AMPERE du 8 février 2024, représentativité et nombre d'élus :

<b>AMPERE SAS</b>	CFE-CGC	CFDT	CGT	<b>SM-TE</b>	SUD	FO	<b>TOTAL</b>
Suffrages exprimés	38,82%	22,23%	21,47%	<b>10,70%</b>	4,75%	2,03%	
Titulaires	11	5	6	<b>2</b>	0	0	<b>24</b>
Suppléants	10	6	5	<b>2</b>	1	0	<b>24</b>

  

<b>AMPERE ST</b>	CFE-CGC	CFDT	CGT	<b>SM-TE</b>	SUD	FO	<b>TOTAL</b>
Suffrages exprimés	46,79%	29,77%	8,72%	<b>6,58%</b>	4,28%	3,87%	
Titulaires	11	8	1	<b>1</b>	0	0	<b>21</b>
Suppléants	11	7	1	<b>1</b>	1	0	<b>21</b>

Dans ces deux sociétés, le SM-TE a obtenu des élus en CSE, il est le 4<sup>ème</sup> syndicat ayant présenté des listes. Le SM-TE a désigné trois Délégués Syndicaux (DS) chez AMPERE SAS ayant obtenu la représentativité, et désigné une Représentante de Section Syndicale (RSS) chez AMPERE ST.

Chez AMPERE ELECTRICITY, Manufacturing de Douai et Manufacturing de Maubeuge, le SM-TE a été également négociateur des protocoles avec les syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC, FO, SUD et CFTC.

Pour Douai, les signataires sont : CFDT, CFE-CGC, FO et CFTC. Validant le protocole et la modalité de vote électronique.

Pour Maubeuge, les signataires sont : CFDT, CFE-CGC, FO, SUD et CFTC. Validant le protocole et la modalité de vote électronique.

Chez **ALPINE CARS** (Les Ulis).

Le SM-TE était négociateur du protocole en février 2024 avec deux autres syndicats : la CFE-CGC et la CFDT. Malgré nos distributions de tracts, nous n'avons pas été en mesure de présenter des listes.

## La communication du SM-TE

Pour communiquer auprès du plus grand nombre, le SM-TE a élaboré en 2023 : 24 publications et distribué plus de 60 000 tracts couvrant 11 lieux de distribution, tant en Région Parisienne qu'en Province.

Fidèles à leurs engagements, les élus du SM-TE rendent compte aux salariés de leurs prises de positions et votes à l'occasion des réunions du Conseil Economique et Social (CSE) et lors des négociations d'accords.

Rappelons que si l'élu a une « étiquette syndicale », c'est parce qu'il a été présenté par un syndicat lors des élections professionnelles. S'il a été élu, c'est par les salariés. Le salarié élu ne représente donc pas le syndicat, mais les salariés. C'est donc en leur nom qu'il s'exprime (ou devrait s'exprimer).

Le SM-TE a communiqué aux salariés sur : les négociations d'accords auxquels il a participé du fait de sa représentativité, sur le démantèlement de nos entreprises et les suppressions de postes qui en découlent, sur son refus de recevoir des subventions employeurs en conformité avec ses statuts. Autres sujets traités dans nos communications :

- Appels à candidatures sur les sites où nous sommes allés négocier les protocoles,
- Contre la réforme des retraites,
- Sur la nouvelle convention collective de la métallurgie et les conséquences pour les salariés.

Depuis 2019, le SM-TE communique avec son compte Twitter : [#SyndicatSMTE](#). Notre site [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) est mis à jour à chaque nouvelle publication et un courriel d'information est envoyé à nos contacts : adhérents et sympathisants. Les courriels sont adressés aux salariés qui nous confient leur adresse électronique personnelle.

**Il est utile de rappeler que l'on doit éviter d'envoyer des courriels sur les adresses des entreprises** pour deux raisons. Par souci de confidentialité. Et parce que le salarié écrit avec les moyens de communication informatiques de l'entreprise est la propriété de l'entreprise. Trop de salariés se retrouvent en difficulté, voire licenciés, pour avoir communiqué avec les moyens de communication de l'employeur (courriels, *Skype*, *Teams*, etc), ou encore en postant sur leur *Facebook* personnel leurs ressentis vis-à-vis de leur employeur.

## Rassemblements, prises de parole du SM-TE et participations aux manifestations contre la réforme des retraites

Le syndicat SM-TE s'est adressé aux salariés à l'occasion de rassemblements organisés en intersyndicale avec prises de parole dans le hall de la Ruche (Technocentre) entre janvier et mars 2023 ainsi qu'aux manifestations parisiennes contre la réforme des retraites.

Les vidéos sont publiées sur notre site internet : <http://www.travaillonsensemble.org/d01/0001-renault-guyancourt/0001-renault-guyancourt-contenu-video.htm>

Le SM-TE a participé en intersyndicale à l'affrètement et au financement de transports en cars pour permettre aux salariés de se rendre aux manifestations à moindre frais.

## Un autre syndicat « Travaillons ensemble » : le SA-TE

Le Rapport d'activité 2019 du SM-TE avait fait connaître le **Syndicat Audition – Travaillons Ensemble (SA-TE)** qui a été constitué par son assemblée générale constitutive du 13 mai 2017. Le SA-TE avait obtenu la représentativité et des élus au CSE à la suite des élections qui avaient eu lieu le 29 novembre 2019 chez Elacin France.

A la suite des élections chez Elacin France en novembre 2023, le SA-TE a obtenu des élus et la représentativité et désigné un délégué syndical lui permettant de négocier les accords de cette entreprise. Le SA-TE a tenu son assemblée générale statutaire annuelle en juin 2023.

Le SA-TE a été créé en application de la motion adoptée par l'Assemblée générale du SM-TE le 5 juin 2015 qui formulait cette orientation : « **Susciter la création de syndicats "Travaillons ensemble" pour des branches et conventions collectives non couvertes par le SM-TE et apporter son expertise aux salariés intéressés par la démarche "Travaillons ensemble" »**. Cette orientation est plus que jamais d'actualité pour offrir notre démarche syndicale unique à d'autres secteurs professionnels que ceux couverts par le SM-TE.

## L'activité du Département juridique du SM-TE

Le SM-TE continue d'agir pour faire respecter les droits de la communauté de travail. Le Département juridique, sous la houlette de Jean-Didier GRATON, intervient en soutien de salariés en difficultés. Faire respecter les droits, c'est faire appliquer la loi, et pour cela saisir la Justice. Et lorsqu'un tribunal viole la loi, aller en Cassation.

**1) Notre syndicat est intervenu devant les tribunaux (Prud'hommes, Tribunal d'instance et de grande instance, voire Cour d'appel et Cassation) chaque fois que nécessaire.**

**2) Expérience du SM-TE en matière de liquidation judiciaire.**

A la suite d'une procédure de liquidation du site Nortel Networks SA (NNSA) de Châteaufort dans les Yvelines, supprimant près de 500 emplois, évènement datant de 2009, des batailles juridiques ont été menées avec succès grâce à l'action du Département juridique du SM-TE et de ses avocats. Les anciens salariés injustement licenciés ont perçu en septembre 2017 les indemnités prévues par un accord de fin de conflit. Se reporter au *Rapport d'activité 2017* approuvé lors de l'Assemblée Générale du SM-TE du 1<sup>er</sup> juin 2018 et publié sur notre site internet.

Le syndicat SM-TE, fort de son expérience d'accompagnement des ex-NNSA, de ses juristes et avocats, est prêt à en faire bénéficier tout collectif de salariés désireux de se préparer à affronter des situations analogues, situations qui risquent de se représenter d'autant plus que les évolutions récentes de la législation française en matière de droit du travail et des règles commerciales d'insolvabilité et de faillite ne vont pas dans le sens de la protection du travailleur.

**C'est le rôle d'un syndicat de ne pas laisser faire. C'est l'engagement du SM-TE et de ses militants.**

## CONCLUSION

### Travaillons ensemble à la reprise en main de la négociation collective par les salariés

Les actions et interventions de nos mandatés dans les *Instances Représentatives du Personnel* en 2023 et au 1<sup>er</sup> semestre 2024, rendues possibles grâce aux résultats électoraux obtenus par le SM-TE sont très encourageants. Cela nous motive à poursuivre le développement de notre syndicat au service des salariés de la branche métallurgie.

Le SM-TE accueille tous les salarié(e)s qui se reconnaissent dans nos valeurs et actions et ouvre ses listes aux candidates et aux candidats qui conçoivent la représentation du personnel comme un service aux autres.

**Partout où cela est possible, reprenons en main la négociation collective en replaçant le salarié au cœur des préoccupations syndicales, de nos entreprises et de nos communautés de travail. Dans le contexte actuel de remise en cause aggravée de nos droits, c'est un devoir nécessaire et impérieux pour chaque salarié d'appuyer cette démarche en se syndiquant.**

**Le syndicat SM-TE a été fondé pour proposer une alternative aux fédérations nationales subventionnées (par le patronat mais pas seulement). Il est temps pour le salarié de se syndiquer et de préparer les élections professionnelles qui détermineront au niveau national la « représentativité » des négociateurs syndicaux. Donnons du poids au SM-TE en y adhérant, il est temps !**

Pour le syndicat SM-TE, le Secrétaire général,  
Olivier DEBESSE

